



## Donner sa part de maison à son mari (sans divorcer)

-----  
Par Kamie68

Bonjour,

Actuellement propriétaire d'une maison à 50/50% avec mon mari, je souhaiterais lui céder ma part de là maison.

Nous sommes séparés mais non divorcé.

Il assume lui seul à 100% les chargés liés à la maison, et le remboursement du prêt.

La banquière lui a parlé d'une soulte, je précise que je ne veux rien récupérer de la maison.

Mes questions :

- peut on effectuer une soulte si il n'y a pas de divorce en cours ?

- quel moyen pourrait on avoir pour qu'il puisse récupérer la totalité de la maison (et le prêt à son nom éventuellement) ?

Merci de vos réponses

-----  
Par ESP

Bonsoir

Quel est votre régime matrimonial ?

En séparation de biens, vous pouvez lui en faire donation.